

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 18 JUIN 2019**

Conseillers

élus :

13

Conseillers**présents :**

8

Absents**excusés****avec procuration :**

1

Absent**excusé :**

4

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le dix huit juin deux mil dix-neuf, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

KRETZ Claude

BERTSCH Jacquy

BOURGEOIS Patricia

HERMANN Gilles

SCHIEBER Denis

UTTER Sylvie

Membres absents excusés avec procuration : KRETZ Patrice à BRAUN Philippe

Membres absents excusés : ADAM Denis, HATSCH André, HAUG Cédric et KRETZ Patrick,

RAJOUT DES POINTS SUIVANTS A LA SEANCE

Point 7 : Adoption d'une répartition des sièges entre les communes membres – COMCOM

Point 9 : Travaux

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 9 avril 2019
- 2 Restitution de la propriété du Centre sportif situé Rue du Stade à Kogenheim - COMCOM
- 3 Motion de soutien Sucrierie d'Erstein
- 4 Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour la campagne de recensement 2020
- 5 Demande d'ajustement du loyer de la chasse
- 6 Délibération d'autorisation de signature – urbanisme
- 8 Compteur LINKY
- 10 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 14 mars 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 9 avril 2019

Voté à l'unanimité pour

2. Restitution de la propriété du Centre sportif situé Rue du Stade à Kogenheim – COMCOM

Lors de la séance du 3 avril 2019, le conseil communautaire a décidé avec 57 suffrages « pour » et 2 « contre », d'approuver dans le cadre de la répartition prévue à la suite du retrait de compétence, l'intégration du Centre sportif situé Rue du Stade à Kogenheim dans le patrimoine de la Commune de Kogenheim, la répartition réalisée ne donnant lieu à aucune contrepartie financière.

Aussi, chaque conseil municipal est invité à se prononcer sur cette répartition. En cas de désaccord d'une seule commune, c'est le Préfet qui sera amené à prendre un arrêté de répartition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à l'intégration du Centre Sportif situé à Kogenheim dans le patrimoine de la Commune de Kogenheim.

Voté à l'unanimité pour

3. Motion de soutien Sucrierie d'Erstein

La Sucrierie et Raffinerie d'Erstein rencontre aujourd'hui des difficultés liées notamment aux marchés mondiaux de sucre. Le Conseil municipal d'Erstein a voté à l'unanimité une motion de soutien à la Sucrierie et Raffinerie d'Erstein. La commune d'Erstein soutient toutes les initiatives qui pourront être synonymes de soutien pour la Sucrierie d'Erstein.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De soutenir la motion de soutien pour la Sucrierie d'Erstein.

**Voté à 7 voix pour
1 abstention (UTTER Sylvie)
Et 1 voix contre (BOURGEOIS Patricia)**

4. Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour la campagne de recensement 2020

La nouvelle campagne de recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. A ce titre, il est nécessaire de désigner le coordonnateur communal ainsi que l'agent recenseur qui effectuera l'enquête.

Coordonnateur communal : Stephan GROSHENS
Suppléant : Claude KRETZ

Agent recenseur : Solène SCHMITT
Suppléant : Fabien SCHNEIDER

Stephan et Solène participeront à une première réunion d'information le mardi 2 juillet à Strasbourg.

**Voté à 8 voix pour
 1 abstention (GROSHENS Stephan)**

5. Demande d'ajustement du loyer de la chasse

M Walter PHYHRR, locataire du lot de chasse depuis 2015, nous a transmis un courrier pour une demande d'ajustement du loyer. En effet, plusieurs dizaines d'hectares ne sont plus chassables en raison de l'activité agricole (constructions, clôtures...).

Le conseil municipal après avoir délibéré,
 DECIDE de réduire proportionnellement à la surface distraite le prix du lot de chasse.

Voté à l'unanimité pour

6. Délibération d'autorisation de signature – urbanisme

Le conseil municipal,

VU les éventuelles demandes d'urbanisme qui seraient déposées par Monsieur le Maire
AUTORISE M Stephan GROSHENS à signer ses autorisations d'urbanisme

**Voté à 6 voix pour
 Et 3 abstentions (BRAUN Philippe, KRETZ Patrice, GROSHENS Stephan)**

7. Adoption d'une répartition des sièges entre les communes membres – COMCOM

Le Maire rappelle que les communes membres de l'intercommunalité ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur un accord local qui permet au conseil communautaire de totaliser 58 membres. Actuellement, le conseil communautaire est composé de 61 membres. Ce nombre donne satisfaction car il permet une bonne représentativité des communes au sein de l'assemblée délibérante mais également des commissions thématiques. C'est pourquoi il avait été retenu à la création de la nouvelle communauté de communes.

Les différentes simulations conduites ne permettent d'aboutir qu'à un seul scénario à 58 membres dont la ventilation est ci-après détaillée étant entendu que la répartition dite de droit commun n'est que de 47 conseillers communautaires.

Il est rappelé que cet accord local ne peut être entériné par le préfet que si la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale se prononce dans ce sens en vertu du VII de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu' « Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret

publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ».

Le Bureau des maires en date du 12 juin 2019 s'est mis d'accord pour donner une suite favorable à la fixation à 58 du nombre de sièges de la prochaine assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein tout en considérant que la répartition actuelle est plus satisfaisante sachant notamment que certaines communes perdent des sièges de manière non justifiée mais malheureusement réglementaire de la nouvelle répartition. Ces sièges sont répartis comme suit en accord local. Pour mémoire sont mentionnées la répartition 2017 et celle de droit commun :

Population légale 2019	Commune	répartition 2017	nouvelle répartition 2020	
			droit commun	accord local (proposé)
10 669	ERSTEIN	12	11	11
5 738	BENFELD	6	6	6
3 434	GERSTHEIM	4	3	3
2 717	RHINAU	4	2	2
2 705	HUTTENHEIM	3	2	2
1 731	NORDHOUSE	2	1	2
1 526	WESTHOUSE	2	1	2
1 464	HINDISHEIM	2	1	2
1 418	MATZENHEIM	2	1	2
1 380	OBENHEIM	2	1	2
1 363	BOOFZHEIM	2	1	2
1 241	KOGENHEIM	2	1	2
1 236	KERTZFELD	2	1	2
1 236	SAND	2	1	2
1 015	HIPSHEIM	1	1	2
991	ROSSFELD	1	1	2
923	OSTHOUSE	1	1	1
921	SERMERSHEIM	1	1	1
916	HERBSHEIM	1	1	1
846	SCHAEFFERSHEIM	1	1	1
704	DIEBOLSHEIM	1	1	1
661	LIMERSHEIM	1	1	1
623	FRIESENHEIM	1	1	1
554	UTTENHEIM	1	1	1
517	BOLSENHEIM	1	1	1
514	WITTERNHEIM	1	1	1
389	DAUBENSAND	1	1	1
308	ICHTRATZHEIM	1	1	1
47 740	28 COMMUNES	61	47	58

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6-1 et suivants,

VU la circulaire ministérielle en date du 27 février 2019 n°TERB1833158C relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

DECIDE DE FIXER le nombre de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein à 58 conseillers selon la répartition suivante :

Population légale 2019	Commune	Nombre de sièges
10 669	ERSTEIN	11
5 738	BENFELD	6
3 434	GERSTHEIM	3
2 717	RHINAU	2
2 705	HUTTENHEIM	2
1 731	NORDHOUSE	2
1 526	WESTHOUSE	2
1 464	HINDISHEIM	2
1 418	MATZENHEIM	2
1 380	OBENHEIM	2
1 363	BOOFZHEIM	2
1 241	KOGENHEIM	2
1 236	KERTZFELD	2
1 236	SAND	2
1 015	HIPSHEIM	2
991	ROSSFELD	2
923	OSTHOUSE	1
921	SERMERSHEIM	1
916	HERBSHEIM	1
846	SCHAEFFERSHEIM	1
704	DIEBOLSHEIM	1
661	LIMERSHEIM	1
623	FRIESENHEIM	1
554	UTTENHEIM	1
517	BOLSENHEIM	1
514	WITTERNHEIM	1
389	DAUBENSAND	1
308	ICHTRATZHEIM	1
47 740	28 COMMUNES	58

Voté à 4 voix pour

Et 5 abstentions (BRAUN Philippe, KRETZ Patrice, BOURGEOIS Patricia, SCHIEBER Denis, UTTER Sylvie)

8. Compteur LINKY

Des courriers d'administrés étant défavorables à l'installation des compteurs Linky ont été réceptionnés en Mairie depuis quelques jours.

La société ENEDIS, interviendra d'ici quelques semaines dans la commune pour poser les nouveaux compteurs chez les particuliers mais également dans les bâtiments communaux.

La commune de Witternheim ne prendra ni délibération, ni arrêté.

9. Travaux

- Validation d'un devis pour l'installation de la climatisation à la Mairie

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, deux devis avaient été demandés pour la mise en place d'une climatisation à la Mairie. Le premier devis de l'entreprise Technichauffe (Benfeld) s'élevait à 6 617,05 € TTC, le deuxième devis de la société Climat-Est (Ostwald) était de 5 368 € TTC. La société Climat-EST a envoyé un nouveau devis d'un montant de 3 264,77€ TTC pour une nouvelle installation réversible air chaud/froid.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de retenir la proposition de l'entreprise Climat-EST

Approuve le devis dont le montant s'élève à 3 264,77€ TTC

Voté à l'unanimité pour

- PLU

Lors du dépôt de certaines demandes d'urbanisme, il a été constaté que certaines règles du PLU sont trop restrictives. Afin de palier à ce problème, il est proposé de faire une modification simplifiée du PLU, notamment pour les toitures terrasses et les schlupf.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de réaliser une modification simplifiée du PLU

Approuve l'acte d'engagement de la société VB Process d'un montant de 1 500€ TTC.

**Voté à 8 voix pour
Et 1 voix contre (BOURGEOIS Patricia)**

10. Divers

- Recours FRIEDRICH/GASSER

Un recours a été déposé par M Maurice FRIEDRICH, auprès du Tribunal administratif de Strasbourg, contre deux permis de construire (GASSER/GOEPP) délivrés courant du mois de novembre 2018.

- Recours EARL Bruehli/PLU

Un second recours a été déposé par l'EARL du Bruehli contre la délibération du PLU. L'EARL demande l'annulation de la délibération du 18 décembre 2018.

Une convention d'honoraire a été signée avec le cabinet ADVEN pour la rédaction d'un mémoire.

- Recours gracieux GAEC du WALDMEISTER/PLU

Lors du dernier conseil municipal il a été évoqué que le Waldmeister avait déposé un recours gracieux contre la délibération du PLU. Les frais d'avocat ont été pris en charge par l'assurance juridique.

- Subvention informatique

Suite à l'achat de matériels informatique pour l'école, la communauté de communes a versé une subvention de 216,64€ dans le cadre du dispositif « dotation informatique ».

Lors du dernier conseil d'école, Mme GONZALEZ a remercié la commune pour l'achat d'un ordinateur portable et d'une nouvelle imprimante.

- Fête des séniors

La prochaine fête des Séniors aura lieu le dimanche 12 janvier 2020.

- Départ ATSEM

Les adjoints ont profité de la fête de l'école pour remettre un cadeau à Mme Tania SCHWOERER (ATSEM) en guise de remerciement pour les années effectuées au sein de la Commune de Witternheim.

- Courrier administrés

Il a été demandé par des administrés de faire lecture aux conseillers municipaux d'un courrier pour nuisance sonore. Malgré plusieurs entrevues en 2018 avec le propriétaire de la ferme de la Coccinelle (en copie du courrier), des pintades ont été replacées sur des parcelles jouxtant des maisons ; ce qui entraîne de nombreuses nuisances sonores pour les riverains.

Fin de séance à 22 heures 40.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis ABSENT	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric ABSENT	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick ABSENT	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie